

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.15 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



DESTRUCTION DE LEGUMES :
En Hollande, les journaux donnent des renseignements concernant les quantités de légumes détruits par suite de l'insuffisance des prix : Plus de 25 millions de kilos de choux cabus, 38 millions de kilos de pommes de terre hâtives, 3 millions de choux-fleurs, 3 millions de concombres, 6 millions d'endives, 14 millions de laitues, etc...

CONGRÈS D'AVICULTURE : Le deuxième Congrès de l'Aviculture pratique aura lieu à Lyon le 11 mars. Il réclamera l'intervention des Pouvoirs publics pour rendre obligatoire le marquage des œufs, seule mesure pouvant remédier à la situation actuelle.

A FOUGÈRES : Le 24 mars, jour de la foire des Rameaux, à Fougères s'ouvrira à 9 heures, place Carnot, un Concours-Foire comprenant un grand choix de taureaux inscrits au Herd-Book normand, ainsi que de génisses et vaches.

AMELIOREZ VOTRE FUMIER : Pour rendre le fumier plus fertilisant, saupoudrez-le, de temps en temps, d'un peu de plâtre, pour empêcher l'ammoniac de se volatiliser. Par là-même vous détruirez les mauvaises odeurs.

SOIGNEZ VOS PECHERS : Avant le départ de la végétation, sulfataz copieusement vos pèchers contre la cloque, le corneum ; vous éviterez la gomme et la mort de vos arbres.

Nos Vignerons et nos Vins au Salon des Arts Ménagers

A l'appel de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest, plusieurs associations affiliées ont pris part à l'exposition-dégustation des vins, organisée par le Comité national de propagande en faveur du vin, au Salon des Arts Ménagers.

L'Union viticole d'Indre-et-Loire, la Fédération des Syndicats viticoles d'Anjou, le Syndicat de défense des vins de Vouvray, l'Union des viticulteurs de Chinon, la Cave coopérative de Mont-près-Chambord, l'Union des producteurs de muscadet, et les viticulteurs du Sancerrois ont présenté des vins qui ont été très appréciés.

Dans la journée du dimanche 4 février, ce sont les stands de la région des côtes de la Loire qui ont battu le record des dégustations. Le stand Anjou-Muscadet a servi 226 verres et le stand Touraine-Bleusois 168, soit au total 394 dégustations. La Champagne, qui venait aussitôt après, en a totalisé pour son compte 240.

Malheureusement, les événements qui se sont succédés à partir du 6 février ont compromis le succès de cet effort original en faveur de nos vins.

Néanmoins, le 9 février, en présence des groupes parlementaires de défense des vignerons du Centre et de l'Ouest, une réception très simple a été organisée. Y assistaient pour le groupe sénatorial : MM. Linyer (Loire-Inférieure), président; de Grandmaison (Maine-et-Loire), Mauger (Cher), Marrou (May-de-Dôme), et pour le groupe de la Chambre des députés : MM. Besnard-Ferron et Mauger (Loire-et-Cher), de Grandmaison (Maine-et-Loire), André-J.L. Breton (Cher) ; MM. Dubois et Rouleau représentant M. C. Chautemps, président-fondateur du groupe, empêché.

Cette manifestation a permis d'attirer l'attention du public sur la qualité des vins exposés et notamment de l'excellente récolte de 1933. En outre, quelques administrateurs de la C. G. V. C. O., notamment MM. Cormont, Roze, Soreau, se sont réunis avec M. Jules Gautier, président, et M. Garnier, secrétaire général, pour procéder à l'examen des affaires urgentes concernant la viticulture du Centre et de l'Ouest, ainsi que le fonctionnement de la Confédération.

Pour un Marché réglementé du Blé

La loi du 10 juillet réglementant le marché du blé et fixant pour cette céréale un prix minimum progressif de vente et d'achat, a inauguré une ère de mesures artificielles, de formules d'économie dirigée, de manœuvres de temps de crise.

Depuis le milieu de l'année 1932, au cours des séances de nos Chambres d'Agriculture, au sein de nos grandes Associations agricoles, nous n'avons pas cessé de nous préoccuper du péril menaçant la production française des céréales. Notre inquiétude s'est traduite ; elle a été exprimée par de multiples vœux, rapports, avertissements motivés, supplications même près des Pouvoirs publics.

Si, dès le début, on nous avait écoutés, si on avait pris les mesures indiquées pour faire disparaître le stock formidable de froment étranger introduit en France, nous n'aurions pas eu besoin d'une loi violentant la nature des choses.

Le 10 juillet 1933, il était trop tard. Il fallait des moyens extraordinaires. On commençait à battre une récolte abondante. Les parlementaires, une fois de plus, ne se sont préoccupés de la détresse de la terre que lorsqu'elle a été consommée ; lorsque le feu était déjà pris dans la maison.

Mesure de retardement ; mauvaise manœuvre ! La maladie était déclarée, nous n'en étions plus aux symptômes, mais à la dernière extrémité, celle de la fièvre intense, des grandes douleurs.

Et nous, professionnels, malgré notre répugnance et notre scepticisme, nous fûmes obligés d'accepter ce que nous aurions voulu éviter : une loi taxant le prix. Faute de mieux, l'Association Générale se rangea à l'avis du législateur ; elle accepta une mesure faite, en somme tard, mais avec de bonnes intentions.

Et maintenant, puisque la loi est, il faut qu'elle soit observée tant qu'elle durera. Il sera nécessaire qu'elle dure tant que nous ne serons pas arrivés à faire disparaître les excédents.

Tout en mettant tout en œuvre pour faire disparaître ces stocks que, véritable tunique de Nessus, nous traînons depuis 1932, en attendant d'être revenus à la santé naturelle, il faut vivre en s'appuyant sur la loi actuelle.

Malheureusement, et tous les esprits équilibrés l'avaient prévu, la fraude s'est installée. C'est un peu de notre faute. En août dernier, les récoltants étaient maîtres du marché au cours légal, et cela a fait éclore à notre distingué confrère L'Agriculteur du Centre : « La loi sera ce que les agriculteurs la feront. »

Mais il y avait ceux qui avaient besoin d'argent immédiat, les inquiets, les sceptiques. Il y avait surtout les finassiers, ceux qui prétendent toujours se débrouiller au détriment des autres. De chute en chute, on est arrivé à la situation actuelle : on vend souvent, en cachette, du blé à 25 francs au-dessous du cours.

Et de cet état de choses, le plus grand désordre est né.

Désordre à la culture : ceux qui tiennent le coup ne vendent rien. Désordre parmi les marchands honnêtes : ils ne peuvent plus placer sans se ruiner la marchandise achetée régulièrement. Désordre dans les moulins consciencieux qui n'arrivent plus à placer leurs farines au cours légal, qui ne tournent qu'au tiers de leur capacité, qui sont prêts à immobiliser leurs cylindres.

C'est la pagaille. Le système D instauré par les malhonnêtes au grand détriment des honnêtes.

De tels agissements peuvent-ils être tolérés ? Non. Ils doivent être implacablement réprimés.

Pour poursuivre les fraudeurs, nous avions la police. Pauvre police ! Occupée à toutes les besognes pressantes, peu préparée à la technique du blé, bien qu'elle ait pu réussir fort heureusement quelques procès, elle a été débordée, elle est insuffisante.

Le Ministre de l'Agriculture, re-

pondant aux doléances des professionnels, vient de prescrire par décret la création des Comités interprofessionnels de Défense du Marché du Blé.

Ceux-ci, pourvus de moyens financiers à eux, très largement subventionnés par l'Etat, pourvus d'Agents assermentés particuliers, aidés par tous les pouvoirs publics et judiciaires, vont entreprendre contre les fraudeurs une offensive de grand style. Puisse-t-elle être fructueuse, maintenir la loi et permettre d'attendre le retour aux saines doctrines de l'offre et de la Demande sur un marché désencombré.

Les Comités de Défense fondés entre les représentants des producteurs, des marchands, des ministères et des boulangers, sont bien des organismes interprofessionnels. C'est la concentration, fort souhaitée par beaucoup, des industries du blé : même en dehors de son rôle immédiat actuel, elle pourra être fructueuse.

Dès l'apparition des décrets, il nous a paru opportun d'adopter une forme régionale dépassant les limites d'un département. Après les plus amicales conversations, Vendée et Loire-Inférieure se sont associées pour créer à elles deux un seul organisme puissant. Et nous, Nantes, nous avons retrouvé à l'excellente amitié qui nous unit depuis toujours avec nos chers voisins. Du reste, nos deux départements ne constituent-ils pas une seule et même région agricole ?

C'est le 17 février qu'a été institué à Nantes, sous la présidence de MM. les Préfets des deux départements et des hautes autorités administratives du Pays, par les intéressés de la production et de la transformation, le Comité de Défense régional prévu par les décrets.

Des gardes jeunes et avertis de la technique ont été nommés. Demain, ils commenceront leur service : la chasse aux requilleurs de la loi du 10 juillet 1933.

Puissent les Comités réussir en leur très difficile mission, pour le plus grand bien de la cause du blé : ramener la moralité et la régularité de son commerce.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Interprofessionnel de Défense du Marché du Blé de Loire-Inférieure et de Vendée.

Les Arséniaux doivent-ils être proscrits pour les Arbres situés au milieu des Pâtures ?

Les analyses d'herbes faites à la station agronomique de la Seine-Inférieure ont montré que les traitements arsenicaux ne laissent qu'une quantité infinitésimale d'arsenic, qui loin d'incommoder le bétail est un excitant de l'appétit.

Pour éviter cependant tout accident, il suffit, avant d'appliquer les traitements de printemps, de faucher ou de faire paître l'herbe et de ne remettre les animaux que quatre semaines après l'application des arséniaux.

Pour empêcher les Pommes de Terre de germer

Mises en tas dans les caves ou les celliers, les pommes de terre ne tardent pas à germer, ce qui les épuise et oblige à un dégermage long et simplement provisoire. Pour remédier à cet inconvénient, M. le professeur Schribaux a préconisé le procédé suivant, susceptible de rendre de grands services dans bien des cas. Dans un bac en bois, on verse 50 litres d'eau puis un litre d'acide sulfurique, 66° B. Les pommes de terre sont mises à tremper pendant 10 à 12 heures dans cette solution. On les retire ensuite, on les fait égoutter puis sécher en les étendant sur une faible épaisseur dans un local frais et bien aéré.

Un Brin de Causette...

Vous parlez des tristesses nouvelles, qu'on a apprises c'est dernière semaine, rapport aux événements politiques, ou bien aux scandales Stavisky et C... C'est à vous de dégotter à lire des choses pareilles et on est quasiment point à bout du rouleau.

Comment, on protège certains Slaviques, les flous de la p'tite épargne, ceusses qu'ont dépouillé du brave monde de leurs p'tits économies et qui roulent encore en corosse — alors qui donnent des ordres de tirer à la mitrailleuse sur les anciens combattants et le peuple indigné, qui valait houspiller les voleurs devant la Chambre ? Vingt cinq morts et pus de mille blessés, ren que des bons Français — des cochons de payants, par d'sus le marché !

Tout la police, la garde mobile, les gendarmes, les pompiers et plusieurs régiments de militaires, étaient sous pression, au pied de guerre, de peur qu'on envoie les députés prendre un bain dans la Seine... C'est y point à la rivière qui faut laver son linge sale, écartant écart la lessive en famille ! Et pendant ce temps les communistes et les apaches étaient bien à main pour opérer à l'aise, au cœur de la capitale, en ranconnant les voyageurs qui rentraient chez eux ; en brisant les vitrines des magasins à coups de marbeaux et en barbotant tout les marchandises qu'ils emportaient dans des autos. Qu'qu'y a de la gêne y a pas de plaisir, même qu'ils allaient des feux de joie avec des bidons de pétrole et qui voulaient mettre le feu à deux églises.

— « Les soviets : les soviets partout ! » comme c'est qui gueulait l'autre jour, dans les rues de Nantes, derrière une demi-douzaine de drapeaux rouges, alors que d'autres s'époumonaient à chanter :

« C'est la lutte finale,
Groupons nous et demain
L'Internationale, a.a.a.le
Saura le genre humain ! »

Pauvre genre humain, si c'est tout ça que l'attend pour se sauver, tu peux rester encore un bon bout de temps dans ta crotte ! Le paradis des soviets ne disant rien qui vaille et j'crois bien tout même qu'en France on est point mûr pour être tertous embrigadés sous la bannière du marteau et de la faucille.

Et pis, avez vous vu c'affaire de grève générale, pour protester contre l'Union nationale, ou bien parce qu'on voulait dégonfler les voleurs de la Chambre ? Sur un mot d'ordre de la C. G. T. et de la C. G. T. U. ren ne marchait pu à travers le pays : ni facteurs, ni maîtres d'écoles, ni usines, ni autobus, ni taxis, ni pompes funèbres, tertous les boutiques et les chantiers fermés, même qui disaient qui auraient ni eau, ni électricité... ni fleurs, ni couronnes ! Allait point mourir un jour de grève générale, ça serait point drôle pour les vivants.

En attendant, quelle binette qui ferait tout ce monde, si qu'un biau matin la C.N.A. (Confédération nationale des Associations Agricoles) décréterait la grève générale de tout les paysans de France. Pu de farine, pu de lait, pu de légumes, pu de viandes, pu de vin, pu ren de rien... sans compter qu'on tiendrait jtu des réunions pépères, chacun armé d'une longue fourche.

— A quoi que ça avancerait ?

— A quoi qu'ils-ont avancé avec leur grève générale ! Si c'est pour ben bêter les autres, on pourrait ben leur rendre la monnaie de leur pièce.

maître Jeannot

POUR VOUS,
LE BULLETIN DU SYNDICAT
ETUDIE,
RECHERCHE
ET CLASSE
LES INFORMATIONS AGRICOLES
QUI VOUS SONT UTILES.

Pour le Développement de la Consommation du Lait

Le Congrès de la Propagande du lait, réuni le 15 février 1934, sous le haut patronage de MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Santé publique, et sous la présidence de M. le sénateur Marcel Donon, président de l'Office national de Propagande du lait et de ses dérivés.

En pleine entente entre les producteurs, les industriels, les commerçants et les services administratifs.

Après avoir entendu les rapports sur l'activité des offices régionaux de propagande et des Comités départementaux de propagande.

Après avoir pris connaissance des conditions de réalisation et des résultats obtenus des distributions de lait dans les écoles.

Considérant que la preuve est maintenant faite que le lait, aliment complet et indispensable, est indispensable au développement corporel des enfants des écoles.

Considérant la nécessité de poursuivre une œuvre aussi lucrative qu'utile tant pour l'avenir de la race que pour la santé publique et pour l'ensemble de notre économie nationale.

Recommande aux Offices et Comités régionaux ou départementaux de poursuivre les distributions de lait dans les écoles en créant dans chaque région les ressources nécessaires à cette œuvre pour un prélèvement temporaire de un ou plusieurs centimes sur le lait vendu dans tous les grands centres de consommation.

Demande aux municipalités, aux services de l'enseignement et de la santé publique, d'organiser systématiquement la mise à la disposition des enfants de lait dans toutes les écoles des grandes villes.

Demande au Gouvernement, au Parlement, aux Municipalités, aux Conseils généraux d'apporter aux groupements de propagande des concours financiers nécessaires pour le développement des distributions de lait dans les écoles.

Le Congrès, après avoir pris connaissance des résultats obtenus par le remplacement du café noir par le café au lait dans l'alimentation des soldats.

Constatant les avantages pécuniaires, nutritifs, sociaux et patriotiques de cette substitution.

Considérant que les expériences faites dans les diverses régions sont toutes concluantes, montrent la préférence du soldat pour le café au lait sans augmentation des dépenses d'alimentation.

Emet le vœu que le remplacement du café noir par le café au lait soit généralisé dans toutes les garnisons et dans tous les corps de troupe de l'armée française.

Demande à M. le Ministre de la Guerre d'adresser les instructions nécessaires à tous les chefs de corps pour que la généralisation de cette méthode soit recommandée à tous les chefs d'ordinaire.

Le Congrès.

Considérant l'intérêt de l'organisation de stands de dégustation et de présentation du lait, des beurres et des fromages, dans les manifestations et foires publicitaires de tous ordres.

Recommande à tous les Offices et Comités départementaux de renouveler et multiplier les stands de cet ordre dans toutes les grandes manifestations qui auront lieu en 1934.

Le Congrès, considérant l'intérêt national tant pour l'hygiène sociale que pour l'économie agricole de la propagande en faveur de la consommation des laits, beurres et fromages français.

Considérant l'ensemble des réstultats qui ont déjà été rendus possible tant par l'effort des producteurs eux-mêmes que par le concours que l'Etat a apporté à l'Office national de Propagande du lait sur les crédits de l'outillage national.

Considérant la nécessité de poursuivre cette œuvre sans désemparer et en l'intensifiant dans toutes les régions.

Demande au Gouvernement et au Parlement de renouveler ces crédits à leur épuisement et de les rendre permanents par un prélèvement sur les ressources provenant au Trésor des dernières augmentations de droit de douane sur l'importation des produits laitiers ou par tout autre moyen financier qui pourra être retenu par les Pouvoirs publics.

Les Jeunes et l'Action Professionnelle

L'Assemblée générale de l'Union Centrale qui a eu lieu à la fin du mois de janvier dernier, a recueilli le témoignage suivant de tous les délégués des Unions régionales : les jeunes ruraux s'intéressent de plus en plus à leur profession ; ils ont le vif désir de s'instruire de la doctrine syndicale ; leur assiduité aux cours post-scolaires et aux assemblées des syndicats est-est à fait remarquable.

C'est là un signe très intéressant et plein des plus belles promesses. L'agriculture a besoin de jeunes chefs pour assumer les charges que le développement de l'organisation professionnelle multiplie chaque jour. L'heure de l'individualisme est définitivement passée et tout le réseau des Syndicats, des Coopératives, des Mutuelles et des Caisses de crédit exige des administrateurs dévoués, compétents, animés d'une foi totale dans le mouvement de nos institutions professionnelles.

Qui fournira ces administrateurs sinon la jeunesse qui vient et dont l'instruction syndicale et mutualiste est plus complète que celle de ses aînés. Ceux-ci ont frayé la voie. Aux jeunes de l'élargir et d'y engager la totalité des paysans.

Aussi bien, il devient de plus en plus urgent que chaque profession s'organise complètement. L'économie dirigée, qu'on le veuille ou non, enserre de plus en plus les transactions. La question se pose donc de savoir si les professions se dirigeront elles-mêmes ou si elles seront dirigées par l'Etat. Quel est le producteur qui ne préférera remettre à ses pairs, compétents et impartiaux, la gestion de ses intérêts dans les relations avec l'étranger ou avec les autres professions ? L'Etat ne

pourrait qu'embrouiller ce qui est déjà fort complexe. Donc il appartient à la profession de parachever complètement et rapidement l'œuvre grandiose qu'elle a commencée depuis des années et qui requiert toute son attention. Du reste, l'Etat a autre chose à faire et d'abord à se réformer.

Confions-nous donc à nous-mêmes et demandons à nos seules forces de répondre aux exigences de l'époque. Nous sommes convaincus que l'avenir montrera que l'agriculture française a été à la hauteur de ses propres difficultés.

Dans une conférence qu'il faisait, en 1904, à la Société d'Economie politique et sociale de Lyon, Emile Duport disait : « L'agriculteur est long à se mettre en mouvement. Mais une fois qu'il voit son chemin il le suit sans plus hésiter. »

Eh ! bien, nous pouvons affirmer, sans crainte d'erreur, que l'agriculteur voit clairement que le sentier qui lui doit mener à l'avenir professionnel. Et celui qui en a la vue la plus nette, c'est le jeune cultivateur.

Qu'il s'engage donc résolument dans ce chemin qui lui est ouvert. D'autant que personne ne lui créera d'obstacles. Au contraire, ceux qui ont aujourd'hui la direction et les responsabilités seront heureux de l'appui qui leur vient. Ils feront large place au nouveau venu. Ils seront pour lui un guide et un conseil jusqu'au moment où ils lui céderont le poste.

L'avenir de la profession est entre les mains des jeunes ruraux. A eux de la faire ce qu'ils la veulent !

L. SALLERON.



Concours de Pouliches de 2 et 3 ans

Poulains et Pouliches de 1 an

Saint-Etienne-de-Montluc : Lundi 5 mars, à 12 h. 30 ; inscriptions à 11 heures en commençant par les pouliches de 2 ans. Sections selle et cob ; élevage du trotteur. (Concours ouvert à toutes les pouliches d'origine trolteuse du département.)

Nozay : Mardi 6 mars, à 8 heures ; inscriptions à 7 h. 30 en commençant par les pouliches de 2 ans.

Plessé : Mardi 6 mars, à 14 heures (Pour le concours des poulains et pouliches d'un an, voir l'article 12.) Inscriptions à une heure en commençant par les pouliches de 2 ans.

Savenay : Mercredi 7 mars, à 12 h. 30 ; inscriptions à 10 h. 30 en commençant par les pouliches de 2 ans.

Sainte-Pazanne : Jeudi 8 mars, à 8 heures ; inscriptions à 7 h. 30.

Ligné : Vendredi 9 mars, à 8 h. 30 ; inscriptions à 8 heures en commençant par les pouliches de 2 ans.

Fédération Nationale des Coopératives Laitières

Le premier Congrès de la Fédération Nationale des Coopératives Laitières s'est tenu le 14 février 1934, salle du Musée Social, sous la présidence de M. de Crazannes, président.

Toutes les grandes organisations laitières coopératives étaient représentées à ce Congrès par de nombreux délégués, ainsi que plus de 200 Coopératives laitières.

De nombreux parlementaires avaient également prêté leur concours. Citons parmi eux : MM. Donon, Gore, Michel, Patizel, sénateurs ; MM. Chevrier, Leculier, Roy, Jouffraud, Duc d'Harcourt, Bravet, Bouilly, Clerc, Sclater, députés.

Le Congrès a examiné des rapports techniques concernant les principales productions laitières et l'organisation coopérative en France.

En outre M. Robineau a fait un exposé de la situation du marché du lait de consommation, et M. Achard de la situation laitière actuelle. Il a insisté en particulier sur l'augmentation de la production constatée pendant cet hiver et chiffrée pour janvier à plus de 10 %, et sur les dangers économiques et sociaux de la crise laitière prévisible pour le printemps prochain.

Le Congrès a voté à l'unanimité un vœu demandant d'urgence aux Pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection et l'organisation de ce marché, dont l'équilibre et les prix conditionnent le standard de vie de la famille paysanne dans 60 départements français.

Pour combattre la Casse

CAUSE ET NATURE DE LA CASSE BRUNE

Traitement préventif. — Tous les vins provenant de vendange pourrie, que la pourriture ait été noble ou simplement grise, sont sujets à la casse brune. Cet accident se manifeste sur le vin généralement dès qu'il a perdu l'acide carbonique qu'il avait dissous au cours de la fermentation.

Exposé à l'air, un vin blanc, cassable, commence par jaunir, puis devient brun, se trouble et prend une saveur maderisée.

Dans ce cas, on additionnera le vin, s'il est rouge de 6 à 8 grammes de métabisulfite de potasse par hectolitre (4 à 5 centilitres de solution sulfureuse à 8 %). S'il est blanc de 10 à 12 grammes de métabisulfite de potasse par hectolitre (7 à 8 centilitres de solution sulfureuse à 8 %) et on le fouettera énergiquement.

On pourra même, avec un vin blanc très cassable, doubler la dose et deux ou trois jours après son addition, soutirer le vin en

l'aérant fortement et en le recevant dans des récipients légèrement méchés.

Il y a naturellement lieu de faire subir, périodiquement, au vin ainsi traité, l'épreuve de l'air, afin de se rendre compte de la valeur et de la durée du résultat obtenu et de pouvoir, éventuellement, renouveler à une dose plus faible, cela va sans dire, le traitement, en cas d'insuffisance des doses employées initialement.

COMMENT GUERIR UN VIN ATTEINT DE CASSE BRUÉE

Lorsque la casse est légère (vin blanc simplement jaune, mûrifié), le rétablissement peut être tout à fait satisfaisant; dans le cas d'un trouble très accentué, au contraire, l'opération est plutôt aléatoire.

Voici ce que l'on fera dans de pareilles circonstances :

On additionnera le vin cassé de 20 grammes de métabisulfite de potasse ou préférentiellement de 10 à 15 grammes d'anhydride sulfureux à l'état de solution (12 à 20 centilitres de solution à 8 %) par hectolitre; on le tanisera, s'il est blanc ou gris, à raison de 15 grammes de tannin à l'alcool par hectolitre et on le fouettera. Puis, le lendemain, on le collera avec 10 grammes de gélatine ou 10 grammes de caséine et on lui fera subir un fouettage énergique. Dès que la colle est tombée, on soutire.

Dans le cas où le vin renfermerait beaucoup de lie, un soutirage dans des récipients fortement méchés (20 grammes de mèche par hectolitre) devrait remplacer le traitement à la solution sulfureuse ou au métabisulfite et serait suivi du tanisage et du collage.

Nous rappelons qu'il y a intérêt à faire dissoudre le tannin et le métabisulfite de potasse dans un peu d'eau ou de vin tiède avant leur addition au vin à traiter et que la gélatine doit être mise à dégorger dans de l'eau froide durant environ 12 heures, avant d'être dissoute (solution colloïdale) dans un peu d'eau tiède pour être incorporée au vin à coller.

Pour vos Soins Dentaires

pas de discours...
Une maison de confiance,
Le meilleur travail,
Les prix les plus bas,
Inimitables à qualité égale.

SOINS SANS DOULEUR
Extraction, la première... 3 fr.
supplémentaire... 4 fr.
Plombage... 12 fr.
Traitement racine... 12 fr.
Nettoyage de bouche... 10 fr.

PROTHESE (Dentiers)
Dentier, la dent... 17 fr.
Le crochet... 10 fr.
Dentier, 10 dents, 2 crochets, 1 base... 203 fr.
Dentier complet, haut 14, 28 dents, 2 bases (bas 14) 499 fr.

Vous ne pouvez payer plus cher mais vous n'aurez pas mieux. Demandez notre catalogue illustré, 12 pages, envoyé gratuitement.

CLINIQUE DENTAIRE HIDALGO
Passage Pommeraye - NANTES
(Galerie des Statues)
A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie.

La genèse d'un nouvel engrais

On sait que le savant Georges Claude a doté la France d'un procédé de synthèse de l'ammoniaque, procédé plus élégant et plus pratique que celui dont Haber avait gratifié l'Allemagne; par la suite Georges Claude se préoccupa de permettre à l'agriculture d'utiliser commodément cette ammoniaque comme engrais azoté. Il avait été, par ailleurs, frappé du fait que l'industrie de la soude utilisait le chlorure de sodium (sel de cuisine), combinaison de chlore et de sodium, en laissant perdre tout ce chlore; et il se demandait s'il ne serait pas possible de rendre utilisable l'ammoniaque en la combinant au chlore perdu dans l'industrie de la soude pour en faire du chlorure d'ammonium. Ce dernier produit est, en effet, un bon engrais, comme l'ont montré de nombreux essais faits notamment en Angleterre et en Allemagne.

Or, il y a un chlorure de sodium particulièrement bon marché, c'est celui contenu dans la sylvinite, sel de potasse que l'on extrait couramment des mines d'Alsace. Cette sylvinite qui est le plus commun des engrais potassiques est, en effet, un mélange de chlorure de potassium et de chlorure de sodium; dans son prix de vente, le second de ces deux produits est, somme toute, compté pour rien.

Poursuivant son idée, Georges Claude fit dissoudre de la sylvinite dans l'ammoniaque; de même que les fabricants y font dissoudre le chlorure de sodium; puis, comme ces mêmes fabricants, il traita le produit liquide obtenu par un courant d'acide carbonique; il obtint ainsi de la soude, du chlorure de potassium (car le gaz carbonique ne se combine pas avec ce dernier produit), et au lieu du chlore perdu par les fabricants de soude, du chlorure d'ammonium; la soude mise à part, il restait un précipité de chlorure de potassium et d'ammonium constituant un engrais à la fois potassique et azoté.

C'est ainsi qu'est né le Potazote, engrais aujourd'hui bien connu des cultivateurs « à la page », et ce qui ne gâte rien, fabriqué avec des matières premières provenant toutes de France.

Les Blés de 1934

On aurait pu craindre, à la suite des alternatives de fortes gelées et de dégels de cet hiver, que les blés en terre aient fortement souffert; il n'en est rien dans notre région de l'Ouest, et on peut se rassurer maintenant que l'époque des grands froids est passée.

Mais on aurait tort d'en conclure que les blés sont beaux. Presque partout, les cultivateurs constatent que la levée a été médiocre par suite du manque d'humidité dans le sol; bien des grains ont commencé leur germination, mais leurs jeunes racines, incapables de se développer, faute d'eau, ont péri dès l'automne, et d'une manière générale, les blés sont clairs.

Malgré les difficultés que connaissent les agriculteurs pour la vente de leur récolte, chacun se rend bien compte qu'il a intérêt à produire, cette année encore, autant, sinon plus que le voisin.

D'autre part, et en raison même de la concurrence, il est plus indispensable que jamais d'avoir des blés de qualité, lourds et bien nourris.

Il faut donc, dès que le temps le permettra, venir au secours des blés en terre, en leur apportant la fumure de couverture qui assurera la bonne récolte: acide phosphorique qui permettra sur des tiges robustes la formation de beaux épis garnis de grains nombreux et bien remplis, azote qui favorisera le tallage et donnera à la végétation la vigueur nécessaire.

Comme cette fumure est destinée à être utilisée immédiatement, il faut la donner aussi assimilable que possible, et l'emploi du mélange superphosphate de chaux - nitrate de soude que nous avons recommandé avec succès depuis quelques années, d'accord avec des agronomes réputés, constitue pour le blé un véritable traitement d'assurance.

Trois sacs de superphosphate pour un sac de nitrate suffisent pour un hectare de blé ordinaire, mais pour un blé à grand rendement on se trouvera bien de doubler la dose, et pour peu que l'épandage soit fait de bonne heure (fin février, début de mars au plus tard), les résultats prouveront à l'agriculteur qu'il n'est pas pour lui d'opération plus rémunératrice.

P. CORMIER,
Ingénieur agronome.

Une Journée du Vin au Loroux-Bottreau le Dimanche 25 Mars

Dimanche dernier, à la Mairie, sous la présidence du sénateur-maire, avait lieu la seconde réunion du Comité d'organisation. Lecture fut tout d'abord donnée de la correspondance: lettre du préfet, acceptant l'invitation de venir présider le banquet; lettre de M. Vinet, ingénieur agronome de la Station Oenologique d'Angers, qui a accepté de donner une conférence sur la clarification des vins; lettre enfin des maires du canton, qui ont décidé d'encourager par une subvention les organisateurs du concours.

Revenant à la question des dépenses, M. Linyer entretint les assistants de la dégustation. Il est entendu que chaque commune fournira un petit fût de muscadet; ce vin sera vendu au verre, au profit du Comité d'organisation. Ainsi, place de la Mairie, il y aura à boire et, comme dit la chanson, à boire... et du bon.

Nos délégués réservent, d'autre part, pour ce jour, le meilleur de leur cave aux consommateurs qui leur feront visite.

Pour rechercher le bon muscadet de dégustation, il fut nommé un délégué par commune.

Ajoutons qu'il y aura vente d'innombrables de circonstance, qui constitueront un souvenir de la première journée cantonale du vin.

Deux délégués par commune sont nommés pour recueillir les noms des exposants.

Les voix: pour Le Loroux, MM. P. Morille et A. Viaud; Saint-Julien, MM. V. Bouyer et M. Chon; La Chapelle-Basse-Mer, MM. A. Méneux et Jarry; Le Landreau, MM. Emeriau et J.-M. Pineau; Barbechat, MM. J.-M. Bourdin et L. Pauvert; La Renaudière, MM. G. Huteau et R. Rolan; La Boissière-du-Doré, MM. Bodet et G. Riopché.

Les viticulteurs intéressés peuvent, dès maintenant, se faire inscrire. Dernier délai pour l'inscription, le dimanche 18 mars. Il est demandé trois bouteilles de chaque vin exposé, des champenoises de préférence.

Des instructions spéciales seront données aux exposants. A la réunion de dimanche fut arrêté, d'autre part, le programme

de la journée, de même que le menu, de tout premier choix, qui sera servi au banquet, Salle des Fêtes.

Dès maintenant, il apparaît que la journée du vin du canton du Loroux-Bottreau s'annonce comme devant être une belle manifestation viticole et vinicole.

Pour que l'organisation de cette journée soit impeccable, une délégation des membres du Comité est partie, dans la soirée, prendre tous renseignements utiles, près du Syndicat d'Initiative d'Angers. L'accueil qui leur fut fait par MM. Vincent et Dupuis, président et vice-président, fut des plus courtois. Les délégués revinrent enchantés de la réception qui leur avait été faite. Les Angers ont promis, du reste qu'ils viendraient à la journée du vin du 25 mars.

Le Comité d'organisation avise les fabricants ou agents de machines et matériaux intéressant la viticulture et la vinification qu'ils peuvent exposer et qu'il ne sera, pour cette journée, perçu aucun droit de place.

Le moment est venu, pour vous, d'acheter les Engrais Composés St-Gobain.

Destruction des Courtilières

Voici le moment de lutter contre les courtilières, dont les dégâts sont souvent considérables.

Nous pouvons fournir à nos Adhérents des GROUPES ELECTROPOMPES, eau, vin, etc., etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.

Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai.

Le Bleu de Méthylène médicamenteux est-il toxique pour le Bétail

Cette question nous étant très fréquemment posée, nous croyons utile de donner ici un exposé succinct des observations qui ont été faites à ce sujet.

POUR LES BOVINS, OVINS ET PORCINS

Les essais poursuivis ont montré que l'emploi du bleu dénoté dans les conditions prévues par l'arrêté du 24 août 1933 (5 % de bleu coloré) ne présente aucun danger, tant au point de vue de l'état de santé des animaux que de la qualité des produits obtenus: lait, viande, os et poires. Mais en ce qui concerne le porc, lorsque la dénaturation dépasse une certaine proportion (15 % avec 1 kil. 500 de bleu par jour) on a pu observer une coloration marquée des urines, des excréments, de la muqueuse digestive et des viscères abdominaux (estomac et intestin).

CHEZ LES VOLAILLES

Le bleu de méthylène présente des inconvénients sérieux. Des proportions, même faibles de grains bleus peuvent, en effet, colorer les excréments, l'appareil digestif, la graisse péritonéale et même le jaune des œufs non pondus. Il est donc préférable de ne donner aux volailles que du bleu concassé dénoté au moyen de tourteaux ou de mélasses.

Par contre, les lapins et les coqueyons acceptent très bien cet aliment, et leurs produits restent normaux.

En résumé, exception faite pour les volailles, le bleu destiné à l'alimentation normale des animaux de ferme et de basse-cour peut être, sans inconvénient, dénoté au bleu de méthylène à raison de 5 % de bleu bleu.

Mêmes conclusions en ce qui concerne le bleu dénoté à 10 %. Toutefois, il faut soigneusement éviter d'employer pour les porcs du bleu dénoté à plus de 10 %.

COFFRES-FORTS BAUCHE
Catalogue Franco.



Labour et organisation du Potager

Suivant leurs besoins spéciaux, nous pouvons classer les légumes en trois grandes catégories :

1° Les légumes à production foliacée, qui demandent une fumure fraîche et abondante.

2° Les légumes racines, qui redoutent une fumure fraîche et demandent surtout de l'humus.

3° Les légumes à fruits secs, qui demandent une terre veuve d'engrais mais riche en potasse, base de leur formation.

Ceci posé, vous allez rompre définitivement, chers lecteurs, avec vos anciennes habitudes, avec la « mode du pays » et renoncer à la culture de hasard, au jardin « fouillis ».

Divisez votre jardin en trois parcelles égales. En mars bêchez et fumez la première parcelle comme nous allons vous expliquer. Attendez pour effectuer ce travail que la terre ne soit plus humide, car, dans le cas contraire, elle se durcirait, surtout si elle est argileuse, et deviendrait infertile pour plusieurs années. A l'extrémité de cette partie ouvrez une jauge de 30 cm. de profondeur et portez la terre en provenant à l'autre extrémité du terrain, elle vous servira à combler votre dernier sillon.

Jusqu'à maintenant, direz-vous, vous n'avez jamais procédé différemment. Mais vous jetez votre fumier au fond de cette jauge, vous le recouvrez de terre et continuez ainsi par tranches successives. Il est certain que les racines de vos légumes ne pouvaient atteindre le fumier à cette profondeur et celui-ci restait parfaitement inutile. L'année suivante, lorsque vous bêchez à nouveau, vous ramenez, il est vrai, le fumier entièrement décomposé à la surface, et le mettez à la portée des racines, mais cette opération n'était plus, hélas, une fumure, mais un simple terreautage. C'est cette pratique qui a fait accrédiiter chez les jardiniers ce dicton, contre lequel nous nous inscrivons en faux : « Le fumier ne produit son effet que la seconde année ».

Je tez donc la terre dans votre jauge de façon à obtenir un plan incliné et cassez bien les mottes. Sur ce plan incliné, établissez une couche de fumier de cinq cm. d'épaisseur et faites en sorte que l'extrémité de cette couche se trouve à huit cm. du niveau du sol. Recouvrez ensuite le fumier d'une épaisseur de huit cm. de terre en suivant toujours un plan incliné et continuez ainsi. Ayez soin de bêcher en ligne droite, parallèlement à la jauge et sans faire de zigzags. Rendez-vous bien compte que le fumier ainsi enfoui obliquement se trouve réparti dans le sol en couches très rapprochées et que les racines de vos légumes l'atteindront forcément toujours, quelle que soit leur direction.

Vous réserverez cette parcelle aux légumes suivants: artichaut, aubergine, cardon, céleri à côtes, tous les choux, épinard, laitues de primeur, patate, poireaux de primeur, radis, rave, rhubarbe.

Nous arrivons à la seconde parcelle de votre jardin. Si vous l'avez fumée l'année dernière vous la bêchez simplement. Dans le cas contraire vous épandez sur le sol, avant le bêchage, cinq ou six cm. de terreau de couche. Dans cette parcelle vous mettez les légumes suivants: ail, arrosche, basilic, betterave, carotte, céleri rave, chicorée scarole, mâche de première saison, navet, oignon, panais, persil, piment, ciboule, ciboulette, échalotte, fenouil, fraisier, laitues de saison, romarin, poireau, pomme de terre, raiponce, salifs, scorsonère, tomate, tétragon.

La troisième parcelle, avons-nous dit, sera consacrée aux légumes ne demandant pas d'engrais mais avides de potasse: pois, haricot, fève, lentille, cerfeuil, mâche, estragon, capucine, chicorée sauvage, oseille, persil, pimprenelle, navet de primeur, thym. Avant le bêchage vous semez sur le terrain une couche de deux millimètres de cendres. riches, comme vous le savez, en potasse. Toutes les cendres sont bonnes mais celles de bois et de tourbe sont les meilleures. Vous pourrez fabriquer avec des broussailles, des ronces, des bruyères, des genêts, des ajoncs, des algues, des varechs, etc. L'année prochaine, la parcelle qui a été fumée cette année deviendra la parcelle terreautée, celle qui a été terreautée cette année sera cendrée et celle qui a été cendrée recevra la fumure. Ainsi vous ne fumerez chaque année qu'un tiers de

voire terre et, dans quatre ans, la rotation recommencera. Automatiquement les trois catégories de légumes dont les appétits sont si différents passeront successivement dans toutes les parties de votre jardin et vous serez émerveillés des résultats. Vous n'aurez plus de salades qui montent avant de pommer, de légumes foliacés filandreux, de légumes racines ligneux et tout en vert, de légumes à fruits secs sans fruits mais avec des tiges gigantesques.

Bêchez profondément, à 30 cm. au moins. En automne bêchez grossièrement, à grosses mottes que vous ne coupez pas afin de les exposer à l'influence de l'air, des gels et des dégels successifs qui les déletteront. Si votre terre est argileuse et naturellement humide, compacte et collante, servez-vous d'une fourche à dents plates. Au printemps, faites un second labour à la bêche. Prenez alors peu de terre à la fois, pulvérisez-la bien pour la rendre perméable à l'air et à l'eau et maintenez la surface bienunie. Immédiatement après labour hersez avec la fourche crochue pour atteindre les mottes qui auraient échappé à la bêche. Même au printemps, et quoi qu'on en dise, bêchez profondément. Nous voyons souvent des labours qui ne dépassent guère 20 cm. Les plantes se développent normalement dans une terre ainsi préparée, mais quand elles atteignent un certain développement leurs racines ne trouvent plus de terre meuble pour s'épanouir et la végétation s'arrête sans qu'on sache pourquoi. Et puis les sols labourés superficiellement se dessèchent aux premières chaleurs. En bêchant profondément non seulement vous favorisez le développement des racines, mais vous permettez à la terre d'emmagasiner de l'eau et vous récupérez un partiellement tout au moins — les matières fertilisantes entraînées par les eaux de pluie et d'arrosage et que vous ramenez à la surface.

Labourez toujours quand la terre est saïne, c'est-à-dire quand elle n'est ni trop sèche ni trop humide, et tout en bêchant, enlevez soigneusement le chiendent, les racines, les pierres et débris que vous rencontrez.

Un bon labour demande, vous le voyez, du temps et de la peine, que des récoltes plus abondantes et d'une meilleure venue récompensent largement.

LE VIEUX JARDINIER.

Pommes de Terre de semence

Nous enregistrons encore les ordres en pommes de terre sélectionnées et contrôlées officiellement, ou en variétés ordinaires. Quelques variétés sont déjà épuisées. Se hâter de nous transmettre les commandes.

Traitement des Arbres fruitiers

Notre Syndicat peut fournir à nos adhérents tous produits pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers: Huiles d'Anthraxènes pures - Huiles anthracéniques spéciales - Arbo Formaline - Volck - Elmoxols S272 - Ivermol, etc.

Avis important à nos Adhérents

Nous recevons parfois des demandes de renseignements au sujet d'annonces, ou d'entretiens publicitaires parus dans notre Bulletin. Nous répondons à nos lecteurs qu'il s'agit, en la circonstance, de réclames payantes, comme dans tous les journaux, et qu'en aucun cas le Syndicat Central ne saurait être RESPONSABLE de la teneur de cette publicité. Que nos adhérents sachent donc distinguer ces entretiens publicitaires des articles techniques ou rédactionnels que nous publions.

Définissez de certains démarcheurs inconnus. Ne signez rien à la légère. N'hésitez pas à demander conseil à votre vieux Syndicat des Agriculteurs, 2, rue Scribe, à Nantes. R. F.



HANGARS AGRICOLES

Renseignements gratuits. 12 Modèles différents.

Pour vos HANGARS, GRILLES, CLOTURES, CLAPIERS, etc. consultez-nous au Syndicat.

par « Stauffer »; fonctionnement silencieux. N° 1 débit 100 à 150 kgrs... 975 fr. N° 2 — 200 à 300 — 1.220 » N° 3 — 300 à 600 — 1.730 » N° 4 — 600 à 900 — 2.575 »



A belle vigne bon vin!

mais pas de belles vignes sans

AMMONITRE GRANULÉ

MARCHES DE LA VILLETTE										
Du Lundi 19 Février 1934										
ANIMAUX	Années	Ventes	COURS OFFICIELS					PRIX APPROXIMATIFS		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.364	3.200	6 40	4 90	3 70	7 20	3 85	2 60	1 85	4 45
Vaches.....	2.439	2.000	6 30	4 40	3 50	7 50	3 78	2 42	1 75	4 80
Taureaux.....	446	420	4 60	3 90	3 50	5 20	2 75	2 15	1 75	3 22
Veaux.....	1.753	1.600	11 00	9 00	7 00	12 40	6 60	5 18	3 85	7 45
Moutons.....	11.698	11.600	16 00	11 80	9 60	17 60	8 00	5 55	4 22	8 80
Porcs.....	1.873	1.873	7 72	7 14	5 28	8 28	5 40	5 00	3 70	5 80

Du Jeudi 22 Février 1934										
ANIMAUX	Années	Ventes	COURS OFFICIELS					PRIX APPROXIMATIFS		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.534	1.400	6 30	4 80	3 60	7 10	3 78	2 65	1 80	4 40
Vaches.....	1.022	900	6 20	4 30	3 40	7 10	3 72	2 35	1 70	4 73
Taureaux.....	265	250	4 50	3 80	3 40	5 10	2 70	2 10	1 70	3 15
Veaux.....	1.645	1.600	11 00	9 00	7 00	12 40	6 65	5 13	3 85	7 45
Moutons.....	6.674	6.400	16 00	12 00	9 80	17 50	8 00	5 65	4 30	8 75
Porcs.....	1.642	1.642	7 72	7 14	5 28	8 28	5 40	5 00	3 70	5 80

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements										
GROS : 5.949. — Maine-et-Loire, 305; Sarthe, 155; Mayenne, 290; Loire-Inférieure, 205; Indre-et-Loire, 45; Deux-Sèvres, 180; Vienne, 345; Vendée, 280.										
MOUTONS : 11.698. — Sarthe, 50; Vienne, 231; Afrique, 91.										
VEAUX : 1.753. — Maine-et-Loire, 65; Sarthe, 290; Loire-Inférieure, 30; Indre-et-Loire, 45.										
PORCS : 1.873. — Maine-et-Loire, 160; Sarthe, 155; Mayenne, 35; Loire-Inférieure, 270; Indre-et-Loire, 50; Vienne, 55; Vendée, 40.										

Association Générale des Producteurs de Viande

La Législation de la tuberculose bovine

Trois décrets ont été publiés au « Journal Officiel » du 30 janvier dernier (pages 927 et 928), en vue de l'application de la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovins et le contrôle de la salubrité des viandes, publiée dans notre bulletin d'août.

1^{er} Le premier définit les cas où la tuberculose est réputée maladie contagieuse et donne lieu à déclaration ainsi qu'aux mesures de police sanitaire.

Ces formes sont les suivantes :
— tuberculose avancée du pommier;
— tuberculose de l'intestin, de la mamelle et de l'utérus.

Dans ces cas, le préfet prend un arrêté portant déclaration d'infection, qui entraîne les mesures suivantes : isolement, séquestration et marque des animaux atteints; désinfection du local occupé.

Les animaux atteints ne peuvent sortir que pour un abattoir surveillé ou un équarrissage, avec un laissez-passer du vétérinaire, qui doit revenir dans les cinq jours avec certificat d'abatage.

2^o Le second déclare que : seront reconnus atteints de tuberculose et pourront donner lieu à réhabilitation :

1^o Les animaux reconnus cliniquement atteints;
2^o Les animaux qui auront réagi à l'épreuve de la tuberculine (dose simple ou double) en injections sous-cutanées.

3^o Le troisième décret précise les cas de saisie des viandes provenant des animaux tuberculeux : saisie totale ou saisie partielle, les possibilités d'utilisation de certaines de ces viandes qui pourront être mises en vente après stérilisation, enfin le traitement des laits provenant d'animaux atteints de tuberculose et de leur sang, qui doit être dénaturé et détruit.

Les Cours du cinquième quartier

Le mois de janvier a vu un nouveau fléchissement sur les cours des gros bovins, qui atteignent jusqu'à 16 % sur les animaux très lourds et 6 à 7 % sur les animaux moyens. On note, par contre, un peu plus de fermeté sur les peaux de veaux avec une hausse moyenne de 5 à 6 %. Les peaux de moutons ont accentué leur reprise, en particulier, celles des moutons à longue laine, qui ont progressé de 27 %, alors que les autres sortes ne prenaient que 2 à 6 %.

Les autres éléments du cinquième quartier ayant peu varié, il en résulte sur la décharge un mouvement analogue à celui des cours : baisse de 2 à 4 % sur le gros bétail, hausse de 2 % en veaux et de 2 à 12 % en moutons.

Remarquons, d'autre part, que les prix des cuirs sont, en janvier 1934, inférieurs de 20 % environ à ceux de 1933 pour les gros bovins, mais supérieurs de 18 à 20 % pour les veaux et de 10 à 25 % pour les moutons.

A ce sujet, il est intéressant de rappeler rapidement la chute des cours survenus à partir de 1928, époque à laquelle on a enregistré les prix les plus élevés. Cette chute très rapide au début, s'atténua un peu en 1929, mais elle s'accroît par la suite jusqu'en 1932 où par rapport à 1928, la baisse atteint 80 % pour les bœufs, 86 % pour les vaches, 88 % pour les taureaux, 83 % pour les veaux et 90 % pour les moutons.

En ce qui concerne les abats, autre élément important du cinquième quartier, les cours établis à l'égard de chaque année avaient dû être réduits à deux reprises, en octobre 1931,

puis en janvier 1932. Les prix fixés à l'époque 1933 et valables jusqu'à l'été 1934, qui ont été fixés en moyenne de 105 à 110 francs pour les bœufs, 63 à 64 francs pour les veaux et 10 francs pour les moutons, marquent un recul très important sur ceux des années précédentes.

La Situation

La première quinzaine de janvier a été dans l'ensemble plus défavorable au marché de la viande.

La demande, du fait de la température un peu moins fraîche et peut-être également à cause des événements politiques de la dernière semaine, s'est montrée hésitante.

Les arrivages à la Villette sont restés importants, au moins en gros bétail. Aussi a-t-on enregistré un nouveau tassement, en toutes qualités de bœufs, vaches, taureaux, peu important il est vrai, mais qui indique bien la tendance lourde de ce marché.

En veaux et moutons, avec des arrivages modérés, la reprise enregistrée à la fin du mois dernier s'est maintenue malgré quelques oscillations. La tendance reste ferme.

En porc, les marchés sont moins approvisionnés. Après une légère baisse au début de ce mois, les cours se sont faiblement maintenus.

Vous trouverez l'engrais de votre terre parmi les engrais composés Saint-Gobain.

Bouteilles à Muscadet

Les adhérents désireux d'acquiescer un certain nombre de Bouteilles à Muscadet, sont priés de nous transmettre au plus tôt leur commande.

Nous allons faire venir, par wagons, à une gare au centre du vignoble, des bouteilles bourguignonnes, teinte olive, fond piqué, de 74/76 centilitres, au prix d'environ 85 francs le cent.

Pour les bouchons et les caisses, nous tâcherons de grouper également les commandes de nos adhérents. Prière de nous faire connaître vos besoins.

L'Importance des Services de l'Institut Dentaire National

Samedi 24 février 1934.

Par suite de la création des nombreux services, déjà mentionnés, l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure au public toutes les garanties d'exécution, dues à la sélection des dentistes titulaires diplômés de l'Etat qui y opèrent.

En outre, la spécialisation de chacun d'eux dans les différentes branches de la dentisterie, donne une précision absolue à leurs interventions.

Sous l'impulsion de la direction générale de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, le Laboratoire de prothèse le plus important de la région produit des dentiers de fabrication rigoureuse et contrôlée.

Les tarifs officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont les suivants :

SOINS		
Extraction, la première.....	8 fr.	»
les autres.....	4 fr.	»
Plombage.....	12 fr.	»
Traitement racine.....	12 fr.	»
PROTHESE		
Dentier 1 la dent.....	16 fr.	65
Plaques de base.....	16 fr.	65
Le crochet.....	10 fr.	»
EXEMPLE		
Dentier 10 dents 2 crochets et une base.....	203 fr.	15
Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas		
14 dents plus 1 base.....	499 fr.	50

L'Institut Dentaire National
23, Place de la Bourse
(angle rue de la Fosse) - NANTES

La Vie Syndicale

Blain

Le Syndicat des Agriculteurs de Blain porte à la connaissance de ses adhérents que la Laiterie Coopérative a fixé à 0 fr. 90 le prix du litre de lait, livré pendant le mois de janvier.

Saint-Etienne-de-Mer-Morte

M. ARISTIDE FREUCHET, à Saint-Etienne-de-Mer-Morte, est nommé Agent du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de sa Coopérative, en remplacement de Mme Charriau-Douce.

Rouans

M. NEVEU-MAINGUY, à Messau, Rouans, est nommé Agent du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de sa Coopérative.

Cordemais

M. PIERRE LOISEAU, à la gare de Cordemais, est nommé Agent du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de la Coopérative pour les communes de Cordemais, Bouée, Malville.

Saint-Père-en-Retz

M. JOSEPH CHIFFOLEAU, forgeron au Menil, Saint-Père-en-Retz, s'occupe désormais de la vente et des réparations des MACHINES AGRICOLES et outillage de ferme pour nos adhérents de la région.

Vigneux

M. ETRILLARD, à Vigneux, vient d'être nommé Agent du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de la Coopérative pour Vigneux, La Pâque et Le Temple-de-Bretagne. Nos adhérents de ces communes pourront désormais s'adresser à M. E. Etrillard.

Prix des Engrais

Valables jusqu'à nouvel avis. — Engrais partant des lieux de production et ne comportant aucun groupement entre eux.

SULFATE D'AMMONIAQUE, 20,40 d'azote ammoniacal; sur février, 89 fr. 50; sur mars, 90 fr. Franco grand réseau par wagon de 10 tonnes; petit réseau, majoration de 1 fr. 25 par 100 kilos. Peut se joindre au nitrate de soude et à l'azote. Pour dosage 20,80 %, majoration de 2 francs par 100 kilos. Pour dosage 21,80 %, majoration de 3 fr.

NITRATE DE SOUDE Synthétique 16 % d'Azote Nitrique, sacs à 100 kilos; sur février, 89 fr. 55; sur mars, 87 fr. 55, sur wagon départ Nantes. Peut se joindre au Sulfate d'ammoniaque et à l'Azote. Majoration de 2 francs par 100 kilos pour livraison en sacs de 50 kilos.

NITRATE DE CHAUX 13 % d'Azote; sur février 75 francs; sur mars, 76 francs. Franco grand réseau par wagon de 10 tonnes. Pour le Nitrate 15,50 % d'Azote, majoration de 11 fr. 50 par 100 kilos. Majoration de 2 francs par 100 kilos pour expédition de 5.000 à 9.900 kilos.

AMMONITE GRANULÉ 15,50 % Azote; sur février, 77 francs; sur mars, 78 francs. Franco grand réseau par wagon de 10 tonnes; petit réseau, majoration de 1 fr. 25 aux 100 kilos. Peut se joindre au Sulfate d'ammoniaque et au Nitrate de soude.

SCORIES THOMAS, l'unité, 1 fr. 25. Parité Thionville.

SYLVINITE RICHE 18 %, 16 fr. 30 en vrac, départ Mines d'Alsace. Livraison en sacs, majoration de 2 fr. 75 par 100 kilos.

CHLORURE POTASSIUM 40 %, 67 fr. 20 en vrac, départ Mines d'Alsace. En sacs, majoration de 3 fr. 25.

SULFATE DE POTASSE 46 %, 91 fr. 50 en vrac, départ Mines d'Alsace. En sacs, majoration de 3 fr. 25.

PHOSPHATES ALGERIE 26 %, mouture 95 % au tamis 100; 18 fr., sur wagon départ Nantes. Diminution de 0 fr. 50 par 100 kilos pour la mouture 95 % au tamis 80.

PHOSPHATES TUNISIE purs 29,5 %; 21 fr. 50 sur wagon départ Nantes. Diminution de 0 fr. 50 par 100 kilos pour la mouture 95 % au tamis 80.

PHOSPHATES DU MAROC 33 %; 26 fr. 25 sur wagon départ Nantes. Diminution de 0 fr. 50 pour la mouture 95 % au tamis 80.

SUPERPHOSPHATES 14 %, 24 fr. 75; 16 %, 27 fr. 25; 18 %, 29 fr. 75. Sur wagon départ Nantes.

CYANAMIDE S. P. A. 20 %, février 101 francs. Gare grand réseau, par wagon de 10 tonnes. Majoration de 2 francs par 100 kilos pour expédition de 5.000 à 9.900 kilos.

ENGRAIS DESHERBANTS, Fertilisant Herbicide, A, 4,50 % Azote ammoniacal de la Cyanamide, 13,50 % Potasse soluble eau, de la Sylvinité; 56 francs; B, 4,50 % Azote ammoniacal de la Cyanamide, 9 % Potasse soluble eau, de la Sylvinité; 50 fr. 50. Les 100 kilos, franco par wagon de 10 tonnes ou en groupement avec d'autres engrais.

ENGRAIS COMPOSES, tous dosages. Nous consulter.

Pour les expéditions inférieures à 10 tonnes, nous consulter.

Les Clôtures d'une propriété

Avec les prix élevés des matériaux de construction, joints à ceux de la main-d'œuvre, il est devenu très onéreux, pour un propriétaire de jardin, de se mettre aujourd'hui à l'abri.

Par économie, il se trouve dans l'obligation de renoncer à la protection, par l'édification de murs élevés; dans ces conditions, il se trouve en présence d'un problème : faire le choix ou d'une clôture à l'aide de matériaux légers et de prix plus abordables : c'est la raison d'être des treillages en bois ou de treillis en fil de fer, ou de faire appel à la clôture de végétation permanente.

Il ne fait aucun doute que la clôture en treillage est de prix modique et que, bien solidement établie, elle peut être de longue durée, surtout si elle est bien surveillée. A notre avis, celle composée de lames de châtaignier montées avec des piquets de même essence est encore celle préférable, en raison même de sa longue durée, cette dernière pouvant dépasser plus de 30 années. Elle est d'autant plus facile à établir que les constructeurs spécialisés dans ce genre de clôtures fabriquent ces treillages par panneaux de 1 m. 80 à 2 mètres de largeur qu'il suffit d'assembler les uns aux autres en les ligaturant avec du fil de fer solide, sur des piquets préparés à cet effet et enfoncés tous les 2 mètres dans le sol.

Le châtaignier, auquel nous accordons la préférence, est un bois souple, très long à se décomposer, facile à travailler; en outre, il ne craint pas l'humidité. Il coûte beaucoup moins cher que tout autre bois de construction.

Il en est fabriqué de toutes dimensions, depuis 80 centimètres jusqu'à 3 mètres de hauteur, avec un écartement entre les lames de 1 à 4 centimètres.

Enfin, le propriétaire peut encore réserver son choix sur la clôture vivante, beaucoup plus gaie, plus agréable à l'œil, partant plus ornementale, tout en restant défensive ou protectrice. Cette fermeture peut être composée de haie vive obtenue à l'aide de plants spéciaux : Haie défensive : Epines blanches, Epines noires, associées avec Charme, Erable, Sureau, Frêne, Hêtre. Mais le propriétaire peut aussi fermer ses limites par la haie décorative réalisée avec des végétaux d'ornement.

Celles qui ont pour but essentiel de dissimuler la vue sur une propriété peuvent être faites à l'aide de plantes ornementales dont on n'a que l'embaras du choix; de même celles auxquelles on ne demande que

le rôle purement séparatif de plusieurs parties d'une propriété : clôture de prairie, d'un bois, séparation d'un potager de la partie d'agrément peuvent être confectionnées par la plantation d'arbustes à feuillage persistant, mêlés d'arbustes à fleurs.

Quant à celles destinées à la délimitation, à la protection d'une plantation, il va sans dire qu'en cette circonstance il y a lieu pour le propriétaire d'avoir recours à la catégorie des végétaux plus solides, plus rustiques et dont les rameaux portent des organes défensifs, qui supportent facilement et indifféremment les tontes qu'on doit leur faire subir pour leur bon entretien.

Généralement, la plantation de ces clôtures ne reçoit pas tous les soins qu'elle exige et que mérite le but pour lequel elle est établie, principalement au cours des premières années. Il est assez fréquent de remarquer que les haies sont irrégulières dans leur accroissement, que certaines parties sont creuses, présentent des vides, parfois apparaissent sinon annulées par l'envahissement désordonné de plantes épineuses : orties, ronces, liserons, chardons, églantiers, bryones, et qui sont complètement dénudées à la base par endroits, formant ces trous désagréables à la vue et qui leur enlèvent, en outre, le rôle de protection pour lequel elles ont été installées.

En cette circonstance, nous jugeons qu'il est utile de rappeler les enseignements relatifs à la loi sur les plantations entre voisins, car de l'observation de ces prescriptions légales naissent toujours de désagréables dissensions, généralement suivies de frais de procédure aussi coûteux qu'ennuyeux.

La loi dit :

« A défaut de règlement ou d'usage, ou de conventions écrites entre les riverains, la distance à observer entre les arbres et les arbustes et la limite de la propriété voisine est uniquement déterminée par la hauteur des plantations sans avoir à s'occuper de l'essence des arbres; elle est de deux mètres et cinquante centimètres pour les autres plantations. La distance se calcule à partir de la ligne séparative des deux héritages jusqu'au centre de l'arbre. Si la ligne de séparation mitoyenne suit une mur, une haie, un fossé, la distance se calcule dans son milieu. »

Pour éviter des discussions toujours désolantes entre voisins, nous ne saurions trop recommander aux intéressés, avant de procéder à

Le Comité Régional Interprofessionnel pour la défense du Marché du Blé est constitué

Samedi dernier a eu lieu la Préfecture la séance constitutive d'un Comité Régional Interprofessionnel de la Défense du Marché du Blé pour les départements unis de la Loire-Inférieure et de la Vendée.

La réunion a été présidée, comme le prescrivait le décret, par les Préfets de la Loire-Inférieure et de la Vendée. Elle avait lieu en présence des hauts fonctionnaires des Contributions Indirectes et autres autorités des deux départements.

Les Producteurs de Blé ont été représentés par les Présidents des principaux Syndicats et Cooperatives des deux départements. La Meunerie, grande, petite et moyenne, par les représentants de ses Syndicats; le Commerce du blé des deux départements, par ses plus notables commerçants, mandatés régulièrement par leurs Associations; la Boulangerie se présentait dans les mêmes conditions, avec les Présidents des Boulangeries de la Loire-Inférieure et de la Vendée.

Après l'allocution du Préfet de la Loire-Inférieure, apportant à l'assemblée le texte précis et les instructions du Ministère de l'Agriculture, la formation d'un Comité se montrant indispensable à tous, a été décidée.

Au nom de la Chambre d'Agriculture, M. de Camiran, président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, fit, au nom de ses collègues des diverses professions représentées, une allocution d'ouverture indiquant que, puisque la loi du 10 juillet 1933 était en œuvre, qu'on l'avait acceptée, il fallait qu'elle fût observée. Sinon, les cultivateurs se verraient exposés à une baisse désastreuse des prix, sous le couvert d'un marché clandestin.

D'autre part, le commerce de la minoterie et de la boulangerie honnêtes, se trouvant mal placé par rapport aux fraudeurs, ne pourrait plus continuer d'exercer normalement son industrie.

Il fut décidé, étant donnée la similitude des intérêts régionaux des deux départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée, de ne faire qu'une unique Administration, de ne constituer qu'un seul Syndicat de Défense, avec deux Agents spéciaux accrédités auprès de la répression des fraudes. Tous les moyens possibles devraient ensuite être mis en action pour cette répression. Ceci se fait sous le terrain de la vente au-dessous du prix minimum, sous la fraude au blutage et les échanges clandestins de blé contre marchandise.

L'efficacité de la loi de 1933 sur le commerce des céréales sera ce que les cultivateurs, commerçants et industriels du blé voudront bien faire d'elle. Leur premier intérêt est de l'observer; leur premier devoir est de protéger de tous leurs pouvoirs les producteurs, commerçants et industriels honnêtes qui veulent rester dans la légalité. C'est une loi d'économie dirigée, mais y a-t-il mieux à faire, en ce moment, que de la suivre?

Il faut espérer que tous les professionnels du blé comprendront l'appel qui leur est fait et qu'ils aideront à maintenir la loi du 10 juillet 1933.

une installation de clôture, quelle qu'elle fût, de bien se munir des précautions indispensables, contrôle au cadastre, des limites réelles de l'emplacement, entente avec les voisins, le tout avant de commencer.

Le plus sage, à notre avis, c'est d'abord de bien délimiter sa propriété à l'aide de quelques piquets en fer ou en ciment armé, solidement fixés sur la ligne réelle de limite et de planter à un mètre en dedans. A cette méthode on pourrait objecter une perte de terrain; à cette réflexion nous répondons que le fait de planter à un mètre de la limite, au lieu de planter à 50 centimètres, présente certains avantages sérieux qu'il ne faut pas perdre de vue pour l'avenir.

En effet, le bon entretien, la formation normale de la haie exigent la taille des deux côtés; en conservant un espace libre et chez soi le travail d'entretien est bien plus facile et l'intérêt n'est pas dans l'obligation d'avoir, à chaque opération, à demander une autorisation de passage chez le voisin pour procéder à la taille et aux soins nécessaires par la haie.

Cet avantage devient particulièrement intéressant lorsque la haie est b'n formée, c'est-à-dire après une quinzaine d'années de son établissement.

A cela nous pouvons ajouter : combien de discussions ridicules, se convertissant parfois en disputes violentes et en procédures dont les conséquences sont souvent onéreuses pour les deux parties en présence.

G. SPRECHER.

(Le Progrès Agricole.)

Quels sont les droits de la Régie vis-à-vis des Bouilleurs de Cru ?

« L'Union Agricole de l'Ille-et-Vilaine » nous donne la réponse.

Dans quelles conditions peuvent-ils pénétrer chez vous ?

Les conditions dans lesquelles les agents de la régie peuvent pénétrer dans le domicile des bouilleurs de cru ont été précisées par la circulaire n° 12 du 20 avril 1923. Il leur a été recommandé instantanément de s'en tenir scrupuleusement aux droits que leur accorde la loi.

Or, des incidents récents ont permis de constater que ces prescriptions sont parfois méconnées. C'est ainsi que des agents croient pouvoir, avec la simple autorisation des intéressés, et sans observer les formalités légales, pénétrer, pour y effectuer des recherches ou des vérifications, dans des locaux d'habitation où

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

Il évitait de me regarder et comme si ce sujet lui avait déplu, il se mit à siffler.

Je restai songeuse. Une foule de pensées m'assaillaient soudain, auxquelles pourtant je n'avais guère songé jusque-là. Et tout à coup, ce fut plus fort que moi. Je me tournai vers l'homme sans me douter que mes questions allaient déchainer une tempête dans mon cœur.

— Vous avez connu mon père, vous, Bernard ?

— Oui, fit-il laconiquement.

Comme il me regardait presque hostile, j'ajoutai, vaguement gênée.

— Vous comprenez, à la maison on n'en parle jamais. Cela rendrait plus triste encore ma pauvre maman toujours endeuillée.

— Jamais on ne vous parle de votre

père ! s'exclama-t-il soudainement en donnant un coup de cravache brutal à son cheval.

— Jamais, affirmai-je toute saïste de sa violence. C'est un sujet qui est interdit.

— Mais Félicie ?

— Félicie elle-même ne répond pas quand on l'interroge.

— La vieille chipie ! fit-il entre ses dents.

— Vous n'aimez pas Félicie ? m'écriai-je surprise. C'est une brave fille, pourtant.

— Oui, c'est une honnête femme mais elle est trop dévouée à sa maîtresse, ça la rend injuste et méchante pour les autres.

— On n'est jamais trop dévouée à ceux que l'on aime, répliquai-je doucement.

— Si quelquefois... quand le dévouement flatte ou épouse les haines et les rancunes de ceux pour qui on l'exerce.

J'ouvris de grands yeux étonnés.

— Je ne comprends pas pourquoi vous dites cela à propos de Félicie ?

Il donna un nouveau coup de cravache à son cheval.

— Je suis une vieille bête qui mérite bien le nom de Sauvage que m'a légué mon père ! Votre Félicie est une sainte. Oubliez ce que je vous ai dit à son sujet, mademoiselle. J'aurais dû garder ma langue pour une moins mauvaise cause.

Son visage était dur et violent, comme jamais encore il ne m'était apparu. Quelque chose en moi, pourtant, s'émouvait. Il me semblait que cette violence ne me concer-

naît pas, au contraire !

Je fis ranger mon cheval contre le sien.

— Bernard, mon brave Bernard, murmurai-je, ne vous fâchez pas. Si vous saviez combien cela me semble bon de causer avec vous... surtout du passé... et sérieusement, encore ! A la maison, je suis l'enfant, toujours l'enfant. Les fleurs, les oiseaux, mes pinceaux, mes livres et mes toilettes, voilà les seules choses dont on m'entretient... Aussi, si mes paroles éveillant en vous, quelquefois, de mauvais souvenirs, ne m'en veuillez pas, Bernard, je les prononce sans l'intention de vous faire de la peine.

Le visage de mon compagnon s'empourpra.

— Vous êtes trop bonne, mademoiselle, de vous émuoir pour un vieil ours comme moi. Ils ont raison ceux qui vous parlent de fleurs et de papillons... Soucieux, vos lèvres et vos yeux sont faits pour connaître la joie.

— Pourquoi donc, alors, me dites-vous ça si lugubrement ? Ne détournes pas la tête... Bernard, regardez-moi...

Il leva vers le mien un bon regard ému qui me fit du bien après sa violence de tout à l'heure.

— Ah ! si vous saviez combien je vous suis dévoué à vous... vous, la fille de monsieur Frédéric !

Je lui pressai la main avec force.

— Vous aimez beaucoup mon père ? demandai-je avec un serrement de cœur,

car je sentais que malgré les années, cet homme en avait gardé le souvenir très précis, alors qu'aux Tournelles on ne semblait jamais vouloir penser au cher disparu.

— Je l'aimai comme un dieu, répondit Sauvage sourdement. J'avais joué avec lui tout petit ; au régiment, je ne l'ai pas quitté ; plus tard, j'étais encore au château, à ses côtés... il avait confiance en moi, c'est tout dire !

— Il se moucha bruyamment pour cacher l'émotion qui crispait son visage puis après un silence, il reprit d'une même voix voilée qui semblait remuer des souvenirs sacrés :

— C'était un homme... si charmant, si aimable... trop charmant et trop aimable, même... ce sont des qualités qui font faire aux meilleurs, quelquefois des bêtises... et ça se paye cher !

— Oui, j'ai cru comprendre que papa s'était ruiné.

— Ruiné ! s'exclama-t-il.

— Mais oui, ruiné ! répondis-je simplement, sans émotion car cela était si loin. N'ayant pas connu la vraie richesse, je ne pouvais m'émouvoir d'une ruine qui ne me touchait qu'après coup.

Je repris :

— Papa avait perdu la majeure partie de sa fortune quand il est parti, au loin, essayer de la regagner... hélas ! il n'y a trouvé que la mort ; pauvre père !

— La mort ! Vous avez dit la mort ?

Tonnerre ? Est-ce sa fille qui parle de mort.

Je sursautai, ne m'attendant pas à une telle protestation.

Il avait bondi sur sa selle et, maintenant, pris d'une rage subite, Bernard Sauvage faisait tourner sa cravache dans l'espace, vers les branches des arbres qui formaient voûtes sur nos têtes, et les feuilles tombaient dénichées après le clignement sec qui les avait décapitées.

Aperçue de cette crise de fureur qui le bouleversait, j'avais arrêté mon cheval.

— Bernard, calmez-vous, calmez-vous ! Mon Dieu qu'avez-vous ? que vous ai-je dit ?

Il fut long à m'entendre.

Quand il se tourna vers moi, je perçus son pauvre visage tout contracté.

Mais, de nouveau, il chercha à rétracter les paroles qui lui étaient échappées.

— Pardonnez-moi, mademoiselle Solange. Je suis un vieux sot que les mots font bondir... c'est fini, n'y pensez plus ! En Afrique, on a la tête chaude et les cerveaux se montent facilement... je suis allé là-bas et malheureusement, j'en ai rapporté l'habitude de me mettre facilement en colère.

— Mais non cette fois vous y mettez pour rien. Ce sont mes paroles qui vous ont fait bondir. Je vous en prie, expliquez-moi pourquoi vous avez protesté quand je vous ai parlé de la mort de mon père.

Sa figure, à nouveau se durcit subite-

ment.

— Ça fait toujours du mal d'entendre ces choses... surtout que votre père était un si bon maître...

Il fuyait encore mon regard avec embarras.

— Non, non ! m'écriai-je, pas de vaines protestations. Vous savez quelque chose. Sauvage : par pitié, dites-moi la vérité !

— Ce n'est pas à moi, mademoiselle, de vous entretenir de tout cela. Interrogez votre mère...

— Ma mère ne me dit rien. Un jour — j'étais petite — j'ai voulu qu'elle me parle de mon père...

— Alors ?

— Elle s'est dressée l'air douloureux mais ferme, en me défendant de jamais retoucher à un tel sujet... Que vous dirai-je ? Sa détresse m'a frappée... je n'ai pas recommencé !

— Et Félicie ?

— Je l'ai interrogée bien des fois.

— Que répondait-elle ?

— « Monsieur est mort en mer... ne parlez jamais de cela à madame : le docteur a dit que ça pourrait la tuer »...

— Vous avez dû insister, cependant ?

— Oui, souvenant, mais sans résultat. Félicie ne sait rien ou refuse de rien dire. Quand j'insistais trop, elle devenait presque impolie... A la fin, j'ai fini par ne plus faire allusion au passé... à quoi bon, puisque cela ne m'avancait à rien !

(A suivre).

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour.

Nantes, le 22 février.

Farine de froment... 175
Blé (d'après la nouvelle loi) 124
Avoine grise ou noire... 58
Avoine bigarrée... 51
Sarrasin Bretagne... 84
Sarrasin Loire-Inférieure... 87
Orge indigène... 78
Orge Maroc... 63
Son bonne fabrication... 50 à 55

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 16 février

VEAUX : 480. — Le kilo sur pied : 5 à 6 fr. Tous les kilos payables.

BOEUF : 4. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 2,75 à 3,75 ; 2e qual., 2 à 2,50 ; 3e qual., 1 à 1,50. — Derrière : 1re qualité, 3,25 à 3,75 ; 2e qual., 2,25 à 2,75 ; 3e qual., 1,25 à 1,75.

MOUTONS : 238. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6,75 à 7,75 ; 2e qualité, 5,75 à 6,75.

AGNEAUX : Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 480. — Le kilo sur pied : 3 fr. 75 à 5 fr. 50.

Il est à observer que ces prix s'entendent entrés en ville, frais de marché, perte de kilo à déduire : 0 fr. 80. Donc moyenne : 3 fr. 80.

Fourrages

On cote suivant lieux de production. les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes... 220 à 225
Paille de blé pressée... 220 à 225
Foin, les 500 kilos... 230 à 250

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 21 février.

Artichauts, les 12, 18 fr. — Betteraves, la douzaine, 8 fr. — Carottes,

LE GROS

le kilo, 1 fr. 25. — Céleri rave, les six, 10 fr. — Céleri blanc, les six, 8 fr. — Choux pommes, les 16, 16 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. 50 à 4 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 5 fr. — Cresson, les 12, 12 fr. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. 50. — Epinards, le kilo, 5 fr. — Mâche, le kilo, 6 à 12 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 25. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 7 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Pommes, le kilo, 2 fr. 50 à 4 fr. 50. — Pissenlits, le kilo, 4 à 8 fr. — Poireaux, la botte, 4 à 10 fr. — Radis, les 12, 12 fr. — Salisifs, le paquet, 1 fr. 50 à 2 fr. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 50 à 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHE DES INNOCENTS

Paris, le 21 février.

POMMES DE TERRE

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise vrac : Eerstelingen Loiret, 58 ; Nord, 57 ; Saucisse rouge de Bretagne, 55 ; grosses grises, 42-44, toutes venantes 35-38 ; Loiret, 50 ; Poitou 38 ; Creuse incut, Maine-et-Loire 37 ; Flouck de Bretagne 35 ; Yonne 39-40 ; Fin de Siècle de Bretagne, 35 ; Etoile du Nord, 37 ; Loiret, incut, Early Sarthe, 43 ; Touraine, 43-45 ; Jaune ronde de Bretagne, 35-35,50 ; Sarthe, 37 ; Loiret, 36-36 ; Creuse et Auvergne, 38 ; Rosa du Loiret, 72-73 ; Loire-et-Cher, 68 ; Côtes-du-Nord, 65-66 ; Morbihan, 62-63 ; Marne et Ardennes, 75-76 ; Meuse, 73-75 ; Beauvais Sarthe, 24 ; Bretagne, 22-23 ; Maerker Bretagne, 20 ; Chardonne de Bretagne, 29 ; Géante blanche et bleue de Bretagne, 25-26 ; Hollande de Bretagne, 35.

CAROTTES

en forte reprise. Les 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Auxonne, terminée ; Poitou, 100 ; Luc, 100-105 ; Saint-Omer, 110 ; Yonne, 95 ; Meaux, 110 ; Mazé, 100.

NAVETS

Cours soutenus, 46 fr. pour la Sarthe, 80 pour le Nord, 12 à 15 fr. pour le rutabaga nettoyé de Bretagne.

OIGNONS

La baisse s'accroît. Les 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Auxonne, 90 ; Verberie, 96 ; Saint-Brieuc, 66 ; Charleval, 28 ; Poitou, 80 ; Mazé, 65 ; La Fère, 90 ; Luc, 72.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Les pailles pressées et les fourrages restent bien soutenus. On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord, Est : Paille de blé Nord, Aisne, Oise, 8,05-9 ; Beauce, 9,9-10 ; Berry, 11,50-12 ; d'avoine, 8,50-11,50 ; d'orge ou escourgeon, 8,50-11,50.

Foin, 36-39 ; Luzerne, 37-40 ; Trèfle, 28-29.

LEGUMES SECS

Paris. — Marché libre.

Peu d'activité en ce moment, mais on espère une reprise de la consommation.

Les 100 kilos livrés départ : Lingots Nord, 335 ; Vendée, 290 ; Bourgoigne, Landes, Pyrénées, 260 ; Cocos Sud-Ouest, 190 ; Plats Made-nature, 240 ; gros, 260 ; extras, 235 ; Cheveries extras, Arpajon, 480 à 500 ; ordinaires, 430 à 450 ; pois ronds Nord, 180 ; décortiqués, 250.

Cours des Vins

Muscadet nouveau, la barrique, suivant qualité et origine... 625 à 725

Gros-plants nouveaux, la barrique... 225 à 300

Seibels nouveaux... 250 à 325

Othellos nouveaux... 225 à 275

Noah nouveaux, la barrique... 150 à 200

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 26 février. — Moisdon-la-Rivière.

Mardi 27. — Carguefou.

Mercredi 28. — Saint-Herblain, Varades, Châteaubriant, Missillac.

Jeudi 1^{er} mars. — Angenis, Pros-say.

Vendredi 2. — Guérande.

Samedi 3. — Saint-Père-en-Reiz.

Machines à Coudre

Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques. Nous consulter.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Boeuf. — 1re catégorie, 6,50 à 11 fr. ; 2e cat., 5,50 à 9 fr. ; 3e cat., 4,50 à 8 fr.

Veau. — 1re catégorie, 5,50 à 10 fr. ; 2e cat., 4,50 à 9 fr. ; 3e cat., 3,50 à 8 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 9 à 10 fr. ; 2e cat., 7 à 8 fr. ; 3e cat., 6 à 7 fr.

Porc. — 6 à 8 fr.

Beurre. — 7,50 à 9 fr.

Œufs. — La douzaine, 6 à 6 fr. 50.

Lapins. — 6 à 6 fr. 50.

Poulets. — 7 à 7 fr. 50.

ANCIENS

Blé, 124 fr. ; avoine blanche, 65 à 68 fr. ; blé noir, 85 à 88 fr.

Aux 500 kilos : foin, 300 fr. ; paille de froment, 110 à 112 fr.

Beurre en gros, le kilo, 16 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr.

Poules, la couple, 25 à 28 fr. ; poulets de grain, la couple, 24 à 26 fr. ; vieux poulets, la couple, 25 à 28 fr. ; vieux poulets, 20 à 24 fr. ; petits 15 à 18 fr. ; canards, la pièce, 12 à 15 fr. ; oies mortes, 3,25 à 3,40 le demi-kilo ; pigeons, la couple, 8,50 à 10 fr. ; lapins, la pièce, 7 à 12 fr.

Beufs de travail, la paire, 3.200 à 4.000 fr. ; vaches labourables, 800 à 1.200 fr. ; vaches allaitantes, 1.600 à 2.000 fr. ; génisses d'un an, 450 à 700 fr. ; porcs de lait, 130 à 160 fr. ; porcs castrés, 250 à 350 fr. ; porcs gras sur pied, 4,75 à 4,80.

MAINE, 19 février.

Poules, la couple, 24-30 fr. ; canards, la couple, 25-30 fr. ; oies grasses, le kilo, 6 à 7 fr. ; lapins, la pièce, 10-12 fr. ; pigeons, la couple, 9-10 fr. ; œufs, la douzaine, 5,50-5,50 ; beurre, la livre, 8-8,25.

Porcs gras, le kilo, 5-5,25. Porcs maigres, la pièce, 250-450 fr. Porcelions, la pièce, 100-130 fr.

CHATEAUBRIANT, 21 février.

Blé, 122,50 ; avoines grise et noire, 60 à 65 fr. ; blé noir, 75 à 80 fr. ; orge, 65 à 70 fr. ; farine, 172 à 175 fr. ; sons, 65 fr. 70.

Foin, les 500 kilos, 200 à 250 fr. ; paille de froment, 100 à 120 fr.

Beurre, le kilo, en gros 14 fr. ; détail 15 à 16 fr. ; œufs, la douzaine, 4,50 à 5 fr. ; Poules, la couple, 24 à 28 fr. ; poulets de grain, la couple, 22 à 25 fr. ; vieux poulets, la couple, 25 à 28 fr. ; canards, la pièce, 10 à 12 fr. ; oies, la pièce, 25 à 28 fr. ; pigeons, la

couple, 10 à 11 fr. ; lapins, 10 à 13 fr. ; le demi-kilo, 2 à 2,50.

Beufs gras, le kilo sur pied, 2 à 2,75 ; bœufs de travail, la paire, 2.000 à 3.000 fr. ; vaches grasses, le kilo sur pied, 1,50 à 2 fr. ; vaches laitières, 1.000 à 1.500 fr. ; taureaux, le kilo sur pied, 2 à 2,50 ; veaux, le kilo sur pied, 2 à 2,50 ; génisses, 700 à 1.000 fr. ; le kilo sur pied, 2,50 à 2,80 ; moutons et agneaux sur pied, le kilo 4,50 à 5 fr. ; 2 à 2,50 ; veaux, le kilo sur pied, 4,50 à 4,80 ; porcelets trois mois, 150 à 200 fr. (suivant taille et espèces).

Chevaux de travail, 2.000 à 3.000 fr. ; poulains de l'année, 700 à 1.200 fr. ; chevaux de boucherie, 500 à 1.200 fr. ; suivant poids et qualité.

NOZAY, 18 février.

Farine de froment, 171 fr. ; farine de sarrasin, 168 à 170 fr. ; blé, 124 fr. ; seigle, 59 à 60 fr. ; orge de mouture, 59 à 60 fr. ; avoine, 64 à 65 fr. ; sarrasin, 82 à 83 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 112 fr. ; maïs, 110 à 112 fr. ; millet, 110 à 112 fr. ; sorgho, 110 à 112 fr. ; riz, 110 à 112 fr. ; blé dur, 110 à 112 fr. ; blé tendre, 110 à 112 fr. ; avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 110 à 112 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; pois, 110 à 112 fr. ; fèves, 110 à 112 fr. ; lupins, 110 à 112 fr. ; haricots, 110 à 112 fr. ; lentilles, 110 à 11